

Tiré à part

NodusSciendi.net Volume 22 ième Décembre 2017



Volume 22 ième Décembre 2017

Étude Réunie par

Dr. DJE Bi Tchan Guillaume

Université Félix Houphouët-Boigny



ISSN 2308-7676

Comité scientifique de Revue

BLÉDÉ, Loïbo, Professeur des Universités, U. Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

BOA, Thiéméli L. Ramsès, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

BOHUI, Djédjé Hilaire, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

DJIMAN, Karimi, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny

KONÉ, Amadou, Professeur des Universités, Georgetown University, Washington DC

MADÉBÉ, Georice Berthin, Professeur des Universités, CENAREST-IRSH/UOB

RENOUPREZ, Martine, Professeur des Universités, Université de Cadix

SISSAO, Alain Joseph, Professeur des Universités, INSS/CNRST, Ouagadougou

TRAORÉ, François Bruno, Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny

VION-DURY, Juliette, Professeur des Universités, Université Paris XIII

VOISIN, Patrick, Professeur de chaire supérieure en hypokhâgne et khâgne A/L ULM, Pau

WESTPHAL, Bertrand, Professeur des Universités, Université de Limoges

Organisation

Publication / DIANDUÉ Bi Kacou Parfait,

Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Rédaction / KONANDRI Affoué Virgine,

Professeur des Universités, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

Production / SYLLA Abdoulaye,

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, de Cocody-Abidjan

SOMMAIRE

- 1- Mahier Jules-Michel BAH, Bi Tchan Guillaume DJE et Kebly Serge Euloge GOHOU, « ENJEUX DE LA COMPETITION SOCIALE AUTOUR DU PARC NATIONAL DU MONT PEKO (COTE D'IVOIRE) »
- 2- Jérôme COMPAORE, « COMMUNICATION DANS LA PROMOTION DES BONNES PRATIQUES CULTURALES ET AGRONOMIQUE DU MAÏS AU BURKINA FASO : CAS DES PRODUCTEURS DE LA PROVINCE DU BOULKIEPDE »
- 3- Ouaga-Ballé DANAÏ OYAGA, « CORPS ET ESPACE DANS LE THEATRE DE SONY LABOU TANSI, KOFFI KWAHULE ET CAYA MAKHELE »
- 4- Edgard Maillard ELLA, « QUELQUES EXIGENCES DU TRAITEMENT LEXICOGRAPHIQUE ET LES IMPLICATIONS DANS LA CONFECTION DE DICTIONNAIRES AU GABON »
- 5- Dago Pierre FEGBO, « EMPLOI DES FILLES DOMESTIQUES DANS LA GESTION DES TACHES MENAGERES DANS LES FOYERS IVOIRIENS »
- 6- Jacques Philippe NACOULMA, « LES FONCTIONS SOCIALES DES MEDIAS ELECTRONIQUES AU BURKINA FASO : LE CAS DE LA TELEPHONIE MOBILE »
- 7- Mori Edwige TRAORÉ, « L'IDENTIFICATION DES PERSONNAGES DANS LE SÌCÀNÉ (CHANT DE HOCHET) »
- 8- Soungari¹YEO, Bi Boli Francis² TRA, Assoa³ETTIEN, « ETUDE DES DETERMINANTS DE LA NON- DECLARATION DES ENFANTS SCOLARISES A L'ETAT CIVIL EN COTE D'IVOIRE »
- 9- Roger ZERBO, « MEDECINE TRADITIONNELLE AFRICAINE DU PASSE, DU PRESENT ET DU FUTUR : *PROCESSUS DE TRIPLE LEGITIMITE SOCIALE, THERAPEUTIQUE ET POLITIQUE AU BURKINA FASO* »
- 10- ZONGO Bouraïman, « UN AIR DE ZOUGLOU AU BURKINA FASO : IMMIGRATION IVOIRIENNE ET EXPORTATION D'UNE EXPERTISE DANS L'ECONOMIE DU LOISIR »
- 11- Patrice KOURAOGO, « APPROCHE SOCIOLOGIQUE DU LOBBYING TRADITIONNEL ET RELIGIEUX EN POLITIQUE AU BURKINA FASO : CAS DE L'IMPLICATION DES AUTORITÉS COUTUMIÈRES ET RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE LOCALE AU CENTRE-NORD »
- 12- Mohamed CAMARA « L'INVERSION DU SUJET COMME FACTEUR DE MISE EN RELIEF D'UN ENONCE »
- 13- Arouna Goama NAKOULMA, « EXTENSIONS URBAINES ET ENJEUX FONCIERS, SOURCE DE REPRODUCTION DES QUARTIERS « SPONTANES » : CAS DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU AU BURKINA FASO »

**APPROCHE SOCIOLOGIQUE DU LOBBYING TRADITIONNEL
ET RELIGIEUX EN POLITIQUE AU BURKINA FASO : CAS DE L'IMPLICATION
DES AUTORITÉS COUTUMIÈRES ET RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE
LOCALE AU CENTRE-NORD.**

Dr Patrice KOURAOGO, Sociologue

chargé de recherche au cnrst- inss/ Burkina Faso, kouraogopat@gmail.com

Résumé

Au Burkina Faso, s'il y a une catégorie d'acteurs qui n'a aucun rôle officiel apparent (juridique, administratif, politique, etc..), consacré dans les documents statutaires, mais dont l'implication pèse lourdement sur les prises de décision au niveau de l'administration locale, c'est bien celle des autorités coutumières et religieuses. En effet, ces dernières agissent comme des véritables "lobbies" aussi bien dans le choix des responsables politiques locaux (députés, maires, conseillers) que dans les décisions et actions de développement de leurs territoires. Ces autorités font partie des multiples acteurs sans mandat d'élus, mais qui demeurent foncièrement impliqués dans les décisions de la gouvernance locale. Au-delà de leur rôle traditionnel, coutumier et religieux, les chefs traditionnels, les imams, les prêtres ou catéchistes et pasteurs s'impliquent dans la vie politique et administrative car ils peuvent être considérés dans certains cas comme des acteurs qui font et défont les structures locales et les décisions et actions de gouvernance.

Cet article vise à analyser le rôle politique et administratif souterrain que ces autorités jouent dans les différentes dimensions de la gouvernance locale dans une région (Centre-Nord) du Burkina Faso.

Mots clefs : autorités, coutumes, religion, implication, gouvernance.

Summary

In Burkina Faso, if there is a category of actors that has no apparent official role (legal, administrative, political, etc..) consecrated in the statutory documents but whose involvement weighs heavily on decision-making at the level of the local administration, it is those of the customary and religious authorities. Indeed, the latter act as real "lobbies" both in the choice of local politicians (deputies, mayors, councilors) in the decisions and development actions in their territories. Indeed, they are part of the multiple actors without mandate of elected officials but who remain fundamentally involved in the decisions of local governance. Beyond their traditional, customary and religious roles, traditional leaders, imams, priests or catechists and pastors are involved in

political and administrative life as they may be considered in some cases as actors who make and break the institutions. and decisions and actions of governance.

This article aims to analyze the underground political and administrative role that these authorities play in the different dimensions of local governance in a region (Central-North) of Burkina Faso.

Key words: authorities, customs, religion, involvement, governance

Introduction

La question des types de rapports existants entre l'administration publique locale et les autorités traditionnelles et religieuses locales est importante car elle est déterminante dans le devenir des collectivités locales et des territoires villageois. Au-delà de l'apparente complémentarité entre les deux entités que sont le pouvoir politique moderne et le pouvoir traditionnel ou religieux, une lutte sourdine de leadership peut être engagée entre les responsables coutumiers et religieux et les élus locaux pour le contrôle des décisions à caractère communautaire. Très souvent, le recours à ces responsables non administratifs par les élus pour servir leurs causes dans l'acquisition des postes électifs ou pour la résolution de certaines difficultés constitue un tremplin fertile du fondement du contrôle et de l'immixtion de ces leaders.

La gestion duale (tradition et modernité) du pouvoir que l'on observe dans certaines sociétés africaines, même si elle paraît l'un des éléments distinctifs, elle ouvre des brèches rendant plus difficile la constitution de ces sociétés en Etat-Nation et en Etat de droit. Dans ce contexte, toute réflexion sur les enjeux et les modalités de cohabitation entre le modernisme et la tradition dans tous les secteurs s'avère nécessaire et doit demeurer permanente. Dans cette étude, nous nous sommes intéressés aux rapports entre le pouvoir politique moderne local et celui traditionnel et religieux dans le domaine de la gouvernance locale, notamment l'implication réelle mais non patente des leaders traditionnels et religieux dans le processus de la gouvernance locale. A notre sens, cela semble avoir un intérêt certain dans les approches de la sociologie de la culture dont l'ambition est de chercher à comprendre la place et le sens de la culture dans les sociétés contemporaines. La problématique de cette thématique pourrait s'intituler comme suite : par quels canaux et instruments les autorités coutumières et religieuses burkinabè influencent-elles les actions de mise en place de la gouvernance locale et les décisions des élus de proximité.

L'hypothèse principale étant une réponse théorique à la question soulevée par la problématique, nous conjecturons que le statut de leaders d'opinion dont jouissent ces autorités, leur proximité avec les populations et les influences coutumières et religieuses qu'elles exercent sur les populations contribuent à les rendre incontournables dans les processus de gouvernance locale.

Méthodologie de collecte et d'analyse des données

Pour cette étude, notre population-cible fut les autorités coutumières et religieuses que sont entre autres les chefs traditionnels et coutumiers, les prêtres, catéchistes, pasteurs, imans et el hadj(30 enquêtés) des villages, des communes ou même des provinces de la zone d'étude qu'est le Centre-Nord, composée de trois(03) provinces que sont le Namentenga, le Bam et le Sanmatenga. A travers un guide d'entretien qui leur a été soumis, elles nous ont fourni des informations sur leurs positions et visions de la gouvernance locale et leurs rapports avec les élus locaux et les populations.

La deuxième couche importante interrogée fut les élus ou les candidats aux postes électifs. Ce sont donc les députés, les maires, les conseillers et les candidats à ces postes au nombre de quarante(40). Ils nous ont livré, par le biais également d'un guide d'entretien, leurs expériences en matière de collaboration et d'influence de ces autorités avant, pendant et après les élections et dans les différentes actions de développement.

La dernière catégorie est constituée de personnes-ressources quinze (15) qui sont soit des simples observateurs (simples citoyens avisés de la question d'implication de ces autorités), soit des partenaires techniques ou financiers (ONG, acteurs de coopération décentralisée et des institutions internationales). Ils ont porté un regard non partisan et nourri des expériences de leur intervention dans la gouvernance locale. Cette étude, elle fut essentiellement qualitative et a porté sur un échantillon global de 85 enquêtés.

Les outils de collecte furent des guides d'entretiens, des échanges informels et des récits de vie. Aussi, nous avons effectué une revue de littérature et une recherche documentaire sur la question afin de réussir le traitement de notre thème. Pour rendre compte des résultats obtenus, notre article s'articulera autour des points suivants :

- les raisons explicatives du poids certain des autorités coutumières et religieuses sur les populations au Burkina Faso de façon générale ;
- l'examen des canaux, moyens et instruments d'implication et du rôle de lobbying des responsables coutumiers et religieux dans le choix des élus locaux ;
- les chefs coutumiers et religieux comme des véritables décideurs et meneurs des actions de la gouvernance locale;
- les conséquences de telles implications des autorités coutumières et religieuses sur la réussite de la gouvernance locale.

Présentation, analyse et interprétations des résultats de l'étude

1. Des raisons explicatives du poids des autorités coutumières et religieuses sur les populations du Centre-Nord en particulier, et du Burkina Faso, en général

Dans cette présentation, nous avons adopté le processus inverse qui consiste à aller du général au particulier. Autrement, nous voyons dans un premier temps le rôle et l'influence du public-cible sur le plan national et ensuite sur les communes de la région étudiées.

Depuis plus de deux décennies, le Burkina Faso (ex-Haute-Volta) et ancienne colonie française, pays situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest ayant accédé à son indépendance en 1960, s'est engagé dans la voie démocratique. Après plusieurs années d'expériences de régimes d'exception marqués par des multiples coups d'Etat, l'adoption d'une constitution, le 30 juin 1999, a permis au pays de faire une avancée sur la voie de la démocratisation. Dès lors, les prises de pouvoir sont désormais théoriquement démocratiques c'est-à-dire par voie d'élections transparentes et crédibles. Les institutions républicaines garantissant la démocratie sont en marche et les différents processus sont amorcés. C'est dans cette logique que la communalisation intégrale a été entreprise et elle consacre la réalité de la gouvernance locale.

En science politique, selon Talbot(2006):« *la gouvernance renvoie au système de décision publique préconisant une diminution de l'intervention étatique et/ou une affirmation de la participation des acteurs privés à la définition et à la mise*

en œuvre de l'action publique... elle a pour rôle de renforcer la démocratie participative en stimulant les initiatives locales ».

Quant à la gouvernance locale, dans le cadre de l'administration territoriale, elle renvoie à la « décentralisation » qui est le processus par lequel l'Etat transfère certains de ses pouvoirs et de ses prérogatives (compétences) à des collectivités territoriales autonomes (Berkati, 2007).

Dans le cadre de cette décentralisation, plusieurs catégories d'acteurs vont occuper des places aussi bien officielles qu'officieuses. Si les différents élus locaux, les acteurs de la société civile et les partenaires financiers et techniques sont des acteurs officiels relevant de plusieurs domaines d'intervention et ont des rôles précis et définis, il y a une catégorie d'acteurs qui pèse pourtant sur toutes les décisions concernant ce processus d'auto-prise en charge. Il s'agit des autorités coutumières et religieuses qui peuvent être des rois et chefs traditionnels, des imams, des catéchistes et prêtres, des pasteurs, et les grands féticheurs.

Généralement, certaines approches tendent à considérer cette catégorie d'acteurs comme faisant partie de la société civile dont le rôle se résumerait à la veille citoyenne. Or, les expériences et les enquêtes de terrain, à travers les témoignages des élus et des observateurs, montrent que ces autorités n'entendent pas jouer ce rôle de second plan. Ce sont les cas où il nous a été expliqué les interventions directes et indirectes de ces autorités dans des grandes décisions des partis, des conseils municipaux et autres. Au contraire, elles influencent et décident souvent d'où leur poids certain sur les populations.

Quelles sont donc les raisons explicatives de leur poids sur les populations burkinabè ?

Dans un pays comme le Burkina Faso où la culture (dans toutes ses formes) demeure vivace, la chefferie traditionnelle occupe une place importante. Également, au nom de l'ouverture culturelle et religieuse qui prévaut dans ce pays, les responsables des religions importées jouissent aussi de notoriété qui fait d'eux des leaders d'opinion. De ce fait, ils ont un poids non négligeable sur les comportements et les actions des populations au sein desquelles ils ont des disciples et adeptes.

Ainsi, plusieurs raisons servent à expliquer ce poids.

La première raison qui explique ce poids sur les populations est que ces autorités représentent des institutions qui ont une importance capitale dans les représentations culturelles, traditionnelles et religieuses des populations. En effet, elles partagent une proximité géographique et une homogénéité sociale avec les populations qu'elles administrent culturellement et religieusement. Le premier critère d'une influence possible d'un milieu est la maîtrise de ce dernier selon la théorie de l'appartenance au site (Zaoul, 2006). L'appartenance au site est un formidable moteur symbolique et social d'une forme de vie économique qui se déploie à l'intérieur du spectre des valeurs et des conventions du milieu. Le site assure une autorégulation et dynamise les acteurs de la situation. Autrement, les représentants des institutions traditionnelles et religieuses semblent détenir les cellules de base de la société car ils en sont souvent immédiatement issus et comprennent le fonctionnement psychologique et sociologique.

Prenant le cas de la chefferie traditionnelle, pour Ouédraogo (2011):

« nous entendons par chefferies traditionnelles, les autorités coutumières et religieuses traditionnelles, c'est-à-dire les chefs de villages, de cantons ou royaumes et les chefs de terre ou tous responsables coutumiers reconnus comme tels qui, en raison de leur statut social particulier, exercent une certaine emprise sur les populations placées sous leur autorité, et par conséquent, pèsent lourdement sur les prises de décisions d'importance, notamment celles engageant la vie de la société ».

En raison du poids des traditions et de leur influence sur les populations, la chefferie traditionnelle continue à jouer un rôle politique et culturel non négligeable de nos jours dans la majorité des Etats africains, notamment en tant qu'instance de pouvoir de proximité dans les zones dites rurales (Nach, 2000).

La chefferie traditionnelle est donc une institution qui émane des sociétés politiques et des Etats qui existaient en Afrique avant la conquête coloniale. Elle a été transformée par la colonisation et a, par la suite, cherché à se positionner dans l'Etat postcolonial.

De tous les temps, cette institution qu'est la chefferie et la religion qui est venue après sont des instances qui ont la confiance et l'aura suffisantes auprès des populations pour les raisons que nous venons d'évoquer plus haut.

La deuxième raison du poids de ces autorités est leur exploitation ou leur recours par les pouvoirs publics modernes et les responsables politiques de tous bords.

Mais, un tel recours n'est jamais désintéressé. Dans ce cas précis, il semble s'inscrire dans la logique ou selon le principe du don ou du contre-don (Mauss, 2007) si nous voulons bien chercher son fondement. *L'essai sur le don* de Mauss est un texte classique pour la sociologie et l'anthropologie paru pour la première fois en 1925. Il a inspiré une multitude de travaux sur la problématique du don et a permis de décrire finement les logiques du don dans les sociétés traditionnelles. Le don serait ainsi caractérisé par la réciprocité, le « contre-don » et montre la survivance de telles logiques dans les sociétés modernes. Dans cet essai, le rôle des « gages » est important dans les échanges. Le terme « *nexum* » désigne la chose gagée (un objet donné par l'un des contractants à l'autre et qui pousse celui-ci à exécuter le contrat). Ce gage engage l'honneur de celui qui le donne mais aussi l'honneur de celui qui le reçoit : il constitue donc un lien entre deux personnes, qui redouble le pur échange.

Ce détour sur la théorie de don conforte notre raisonnement que les autorités coutumières et religieuses épaulent les pouvoirs publics à résoudre certaines situations contentieuses, mais, en contrepartie elles obtiennent d'eux et des populations une forte permettant d'avoir une influence remarquable sur certains choix.

En effet, il ressort de nos enquêtes qu'il y a une tendance ou un abus du recours systématique que les décideurs font de ces autorités de proximité. Du coup, l'expression de leur besoin pressant et en apparence inévitable les place en bonne position de pouvoir décider de l'acceptation ou non des décisions de gouvernance sur leur territoire.

Plusieurs témoignages des élus décrivent les modes et les domaines de recours à ces autorités. Les recoupements des réponses de nos enquêtés (75% des élus, 66% des autorités coutumières et religieuses, 55% des personnes ressources) permettent de retenir que les responsables coutumiers et religieux sont saisis souvent par les autorités administratives ou par les populations pour aider à résoudre les problèmes de lotissement, pour faire accepter les décisions sur le prélèvement des différentes taxes, pour résoudre certains conflits et pour mobiliser les masses populaires pendant des événements et l'électorat durant les

campagnes électorales. Le maire¹de Dablo témoigne :« Moi-même je consulte chaque fois le chef de canton sur des questions ou des pratiques de gouvernance »².

Le maire de Boala³ renchérit :

« Je fais recours à ces autorités quand nous avons des difficultés avec les populations au niveau de la gestion du foncier. Avec leur influence, elles jouent le rôle de "facilitateurs". Quant aux responsables religieux, ils sont très respectés par les partenaires financiers et techniques dans la recherche de la paix et de la cohésion. Dans ma commune, le pasteur et le catéchiste se donnent tellement à leurs tâches de facilitateurs que cela amène souvent même de jalousies avec les chefs traditionnels ».

La troisième raison qui justifie le poids des autorités coutumières et religieuses est la crainte que les populations ont vis-à-vis d'elles en raison de leur capacité de réprimander les personnes supposées insoumises sans aucune forme de procès. En effet, ces autorités se prennent pour des véritables responsables de ces milieux car elles assurent l'administration coutumière et religieuse. En termes clairs, dans ce milieu coutumier ou religieux, l'affront ou l'opposition ne sont pas permis. Toute tentative d'un sujet ou d'un disciple de s'éloigner des injonctions indiquées recevra d'une manière ou d'autre une sanction pouvant prendre la forme de l'exclusion ou de mise à l'écart, situation que supporterait difficilement n'importe quel membre de la communauté.

Par conséquent, la chefferie et la religion paraissent plus légitimes et plus acceptées ou même plus intraitables que l'administration publique, toute chose qui rend les autorités coutumières et religieuses plus respectées et craintes.

Selon le maire de Barsalgo⁴, de par leur notoriété, les chefs coutumiers sont respectés :

« Par exemple, s'il y a des bavures, les gens préfèrent les régler auprès d'eux que d'aller au tribunal parce qu'ils ont une peur bleue de l'administration publique. Souvent même, les plaignants procèdent par immolation des poulets et

¹ Entretien de 03 décembre 2017 au bureau de l'intéressé

² Entretien du 25 novembre 2017 à la maire à 12 h

³ Entretien du 12 décembre 2017 à la mairie

⁴Entretien du 07 novembre 2017 à la mairie

prononciation des jurements pour abandonner les bagarres et plaintes entre eux. Franchement, ces responsables amortissent les chocs ».

En récapitulatif, aussi bien dans le passé que dans l'actualité de nos jours, les autorités traditionnelles et religieuses ont un poids certain sur les populations. Cette emprise leur permet de s'impliquer par le truchement d'un lobbying dans le choix des responsables modernes locaux que sont les députés, les conseillers municipaux et les maires.

2. L'examen des canaux, moyens et instruments de l'implication et du rôle de lobbying des responsables coutumiers et religieux dans le choix des élus locaux

Menant une réflexion sur le rôle de la chefferie traditionnelle dans le processus démocratique au Burkina Faso, Thiombiano(2016) constate que:

« Depuis un certain temps, on constate le retour en force de la chefferie coutumière dans l'arène politique nationale. On en veut pour preuve qu'à chaque meeting d'un parti politique, le nombre de bonnets rouges qui trônent aux premiers rangs ; et les médias (télévisions) se font le devoir ou le grand plaisir de les montrer en premier lieu et en gros plan. En fait, ce retour en force du pouvoir coutumier n'est pas nouveau ».

Il est vrai que ce retour n'est pas nouveau puisque cette instance ou institution a beaucoup servi la colonisation lorsque les colons savaient l'amadouer pour obtenir son influence auprès de ces sujets. De nos jours, les responsables coutumiers et religieux affichent non seulement leur soutien aux partis politiques mais s'impliquent dans le choix des élus locaux lorsqu'ils ne se présentent pas eux-mêmes comme des candidats pour briguer les postes électifs.

Il nous a été donné de constater qu'à tous les échelons de choix des candidats et à toutes les étapes des élections, ces responsables pèsent sur les choix des partis et des populations. C'est cela une forme peut-être pas nouvelle mais suffisamment importante de lobbying ou même du marketing politique mené par les acteurs culturels et religieux burkinabè dont il faut analyser les enjeux.

D'abord, il est d'une évidence notoire que la décision de se présenter aux élections par les candidats doit avoir l'onction de ces responsables. Il serait impensable dans un village, dans une commune ou même une province du Burkina Faso qu'un citoyen se présente à une élection sans en informer les chefs

traditionnels, les imams, les catéchistes et les pasteurs au préalable. « Le prétendant qui se hasarder à le faire se verra taxé d'effronté », nous dit le maire de la commune de Bouroum ⁵, dans la province du Namentenga. Se présenter aux élections municipales pour briguer le poste de conseiller d'un village ou d'un secteur est synonyme de représenter cette entité et d'en être son porte-parole. Or, un village ou un secteur est une entité déjà représentée ou "gouvernée" par les autorités traditionnelles, coutumières et religieuses. Le prétendant au poste de conseiller doit donc avoir l'aval de cette représentation auprès des autres autorités qui le jugeront "digne" ou non de mettre le mettre à leur rang. Il est sûr que cette appréciation de ceux qu'on peut appeler les "pairs" du représentant politique sera en fonction des perceptions de ce dernier. Il peut y avoir soit des sentiments de la méfiance, de la concurrence ou soit de la complémentarité.

Une des preuves que les autorités coutumières croient avoir un regard sur la désignation des représentants politiques par leurs "administrés" est donnée par ce cas anecdotique dans la commune de Andemtenga⁶ (Centre-Est). Selon le président de la CENI (Commission électorale nationale indépendante), Newton Ahmed Barry, elles « se sont octroyées le droit d'entraver le droit de plus de 30% des inscrits de pouvoir voter ». Il explique les faits en ces termes :

« Dans le village de Tambella Peulh, dans la commune de Andemtenga, des notables coutumiers se sont octroyé le droit d'entraver le droit de plus de 30% des inscrits de pouvoir voter sous le fallacieux prétexte qu'ils sont inconnus du village et qu'ils n'ont pas, au préalable, demandé et obtenu l'accord du chef pour se faire transférer pour certains et se porter candidats pour d'autres ». Il poursuit : « Ces responsables coutumiers ont alors dressé les populations pour empêcher des électeurs régulièrement inscrits sur la liste du village de voter ».

En application de l'article 117 du Code électoral, la CENI a porté plainte contre les auteurs de ces « irrégularités » jugées « très graves ».

⁵Entretien réalisé le 14 décembre 2017 à domicile à Ouagadougou

⁶Daouda ZONGO in <http://netafrique.net>, 29 mai 2017, Burkina/Andemtenga: La commission électorale porte plainte contre des populations.

Pour renforcer cette position de l'emprise de ces autorités, un élu qui était candidat atteste leurs manœuvres:

« si un grand chef de village donne des chefferies de quartiers, il peut convoquer chacun avec sa suite pour lui imposer son désir. Ainsi, il exploite la « recevabilité » et la dépendance traditionnelles des "cheffions" et les populations pour dicter ses positions ».

Toujours à titre illustratif, une personne ressource⁷ relève que : *« pendant les campagnes, un grand chef a appelé les chefs de quartiers leur a fait savoir son bord politique et a dicté le choix à faire avec des menaces pour ceux qui se hasarderait à ne pas voter selon ses consignes ».*

Comme mentionné plus haut et pour encore insister, la peur, un élément exploité par les grands chefs de villages explique un enquêté est un exemple digne d'intérêt. Il y a eu un contentieux terrien entre moose et peuls. Le chef moaaga a convoqué tous les chefs moose et leur a dit que les Peulhs veulent prendre leurs terres et cela a mobilisé les moose pour se défendre. Autant ces manœuvres peuvent être utilisées pour dresser les couches de populations contre les élus, autant, elles servent à dresser les élus contre les populations.

Ensuite, ces autorités influencent le choix des candidats en apportant leur caution morale à leur candidature et à leurs actions. Ce n'est pas cet élu⁸ qui dira le contraire : *« Selon la préférence du chef de village vis-à-vis d'un candidat parmi tant d'autres, il peut te remettre des objets qui montreront son attachement à lui ou son choix sur lui. Moi par exemple, le chef de terre m'avait remis une « queue » (fétiche) d'aller chercher la mairie et de la ramener après. Effectivement, j'ai été élu ». Un autre élu⁹ poursuit : « moi j'ai informé le chef de canton de mon désir de me présenter. Immédiatement, il m'a apporté son soutien et sa caution presque. En effet, il y avait beaucoup de prétendants au poste de maire, mais il m'a dit que c'était moi le mieux indiqué et le meilleur. Même s'il n'a pas fait campagne pour moi, il a contribué au choix de ma personne comme maire ».*

En raison du poids de leur influence sur la population, les autorités traditionnelles et religieuses sont parfois consultées par les partis politiques même pour arrêter la liste définitive de leurs candidats. Envoyé par son parti pour

⁷ Entretien du 17 décembre 2017 à Ouagadougou

⁸ Entretien du 13 décembre 2017 à Ouagadougou

⁹ Entretien du 29 décembre 2017 à Ouagadougou

superviser le choix des candidats aux élections législatives dans une des provinces de notre zone d'étude Kibsa Compaoré¹⁰ nous explique la fatwa d'un influent chef de cette province du Burkina Faso : « Lorsque notre équipe est venue pour superviser le choix des candidats par le collège de désignation, elle fut conduite par un des prétendants chez le chef pour une salutation de courtoisie. Ce dernier, sans prendre de gang nous signifiait clairement que le choix est déjà fait et que nous avons l'obligation de respecter scrupuleusement ce choix, sinon, il prendra son téléphone et ordonnera à tous les chefs des communes qu'il intronise de faire un vote- sanction contre le parti s'il ne respectait pas ce qui est déjà arrêté ».

Effectivement, poursuit Kibsa, le parti a respecté le candidat imposé par le chef et il fut élu député malgré son faible niveau intellectuel et de qualification comparé aux autres candidats. Cela témoigne et dénote de la pression et du chantage dont sont capables ces autorités auprès des états-majors des partis pour obtenir leur désir dans le choix.

Enfin, ces responsables décident du choix définitif des élus en fonction de leurs appréciations des qualités des prétendants. Cette dernière action est la conséquence logique de tout le travail de lobbying qui est fait avant cette étape. Si un chef traditionnel, un imam ou pasteur pèse de tout son poids pour qu'un candidat soit retenu sur la liste de candidats, il fera tout pour qu'il soit effectivement élu. Autrement, il fera une campagne souterraine ou même ouverte pour imposer son choix. Pour traduire ce constat, en sollicitant l'appui en termes de mobilisation des électeurs auprès de ces personnalités locales, les responsables politiques ou ces personnalités elles-mêmes utilisent un proverbe moaaga qui dit ceci : « *Le musulman ne boit pas l'alcool mais son doigt peut indiquer les bistrots* ». En d'autres termes, il ne fait pas de campagne ouverte, mais il peut donner des consignes de vote. Ce proverbe est aussi valable pour le catéchiste ou le prêtre, le pasteur ou le chef coutumier. Nous avons aussi été témoin¹¹ de l'appel sans ambages d'un prêtre de la même province à la veille de l'élection présidentielle à ses fidèles en vue de voter pour un candidat X, qui, selon lui, est le choix de Dieu. Ces appels font légion et sont déguisés mais fréquents à la veille des élections. Conscientes de ce fait, pendant les périodes électorales, les formations politiques, qui ont de bonnes assises financières, écument les mosquées, églises et temples pour demander des prières.

¹⁰Entretien réalisé le 27 décembre 2016 au bureau de l'intéressé à Ouagadougou

¹¹ Au cours de la messe du 28 novembre 2015 au chef-lieu de la province

Selon une personne-ressource, lorsque la lutte devient très âpre dans les communes entre les clans, chacun voulant imposer son choix, les chefs eux-mêmes déploient de gros moyens de lobbying. Dans une des communes, chaque chef avait son clan et se battait pour la victoire de son bord. Ils alignaient eux-mêmes les candidats aux élections municipales, comme c'est une élection à deux tours et ensuite ils faisaient tout pour que le maire sorte de ce lot. Il arrive que les chefs importants se coalisent pour constituer une force ou pour faire un lobbying d'une candidature ou d'un clan précis. « *Pendant la campagne, le parti adverse a mobilisé 14 chefs avec lesquels il se promenait pour la campagne* », selon le maire de Dablo.

Leur influence au niveau des partis va se traduire soit par le plébiscite ou le boycott du candidat. Ils n'ont pas la culture d'aller vers le parti, mais ils feront régner leur décision. Ils appellent les conseillers pour dicter leur choix ou leur position. Leur choix doit être et est effectivement opéré lors de l'élection du maire.

En bref, on se rend compte en suivant le cheminement dans le choix des élus locaux que certains d'eux ont troqué leur indépendance contre leur élection car ils ont compromis leur liberté d'actions en sollicitant le lobbying des autorités traditionnelles et religieuses. Ne seraient-ils donc pas des faire-valoir des décisions de ces autorités qui dans l'ombre seraient les véritables décideurs dans la gouvernance locale?

3. Les chefs coutumiers et religieux comme des véritables décideurs et meneurs des actions de la gouvernance locale

Dans la tumultueuse histoire politique du Burkina Faso, les chefs traditionnels et religieux ont été considérés comme incontournables dans l'arène politique. En plus de leur lobbying dans le choix des élus, ils exercent un pouvoir certain et vérifiable dans les décisions et dans les actions des élus. La trop grande importance accordée à ces autorités dans le choix des élus fait qu'elles ont une prégnance dans la gouvernance locale.

Taladidia Thiombiano(2016) passe en revue les visites que les plus hautes personnalités au niveau national du Burkina Faso ont effectuées en l'espace de six semaines au palais de Sa Majesté le Mogho Naaba, le Roi des Moose (ethnie majoritaire du Burkina Faso). Il note que du Premier ministre aux ministres en passant par les généraux, tout le monde se rend chez ce roi pour les raisons évoquées par le ministre de la Culture Tahirou Barry en visite chez l'empereur et

qui déclarait le 30 janvier 2017 que : « c'est un devoir de venir se présenter à Sa Majesté pour « recueillir » ses précieux conseils et surtout ses bénédictions...le Mogho Naaba est un digne dépositaire des valeurs traditionnelles et culturelles de notre pays, j'ai estimé que ses précieuses recommandations, ses conseils et bénédictions étaient nécessaires pour nous permettre de réussir la noble mission qui nous a été confiée ». Du coup, cela ne traduit-il que le véritable détenteur du pouvoir était l'Empereur des Moose chez qui même les ministres nommés venaient prendre les feuilles de route de leur mission, peut-on s'interroger ?

Quelques jours après la visite du ministre de la Culture, c'était le ministre de l'Environnement, Nestor Bassière de rendre visite au Chef suprême des Bobo Mandarè (une autre ethnie majeure qui peuple la capitale économique du Burkina Faso) pour solliciter ses bénédictions et montrer que les Bobo aussi ont leur Naaba. Interrogé par la presse, il dira en substance au Chef : « Je suis venu vous dire que j'ai été nommé à la tête du département de l'environnement. Avant d'entreprendre toute action, je suis venu à la source pour demander vos bénédictions pour mener à bien la mission qui m'a été confiée ». L'auteur de l'article conclut : « Bientôt on verra le Président de l'Assemblée nationale Salifou Diallo, le Président du Faso Marc Christian Kabore et bien sûr le ministre d'Etat Simon Compaore défilier à la queue leu leu pour recevoir les bénédictions et les sages conseils de l'Empereur de tous les burkinabè ».

En plus de ces visites et prises de conseils, ces autorités morales et coutumières influent les décisions et les actions des gouvernants. En effet, maintes fois, le Mogho Naaba ou quelques-uns de ses ministres traditionnels ne sont-ils pas intervenus soit pour faire nommer des parents, camarades et courtisans aux postes de responsabilité ou soit pour faire revenir ou annuler des décisions ou lois prises dans la gestion publique, lesquelles décisions ne rencontraient pas l'assentiment général?

Pour rappel, le Burkina Faso a connu un coup d'Etat, après le départ de l'ex-président, Blaise Compaoré, perpétré par le général Diendéré et le régiment de la sécurité présidentielle, garde prétorienne de cet ex-président. Sous la pression de la société civile, l'armée régulière des régions fut pressée de descendre dans la capitale pour déloger ce régiment qui s'était retranché au camp. Pour éviter le bain de sang, c'est au palais du roi et sous sa supervision que les accords ont été signés entre les deux fractions de l'armée burkinabè. « Ainsi qu'on le voit, l'incapacité des hommes politiques et les contradictions qui ont surgi entre eux, ont placé le Mogho Naaba au centre de la gestion du pouvoir d'Etat malgré lui.

Heureusement qu'il a su faire preuve de sagesse et de diplomatie jusque-là. Mais, n'est-on pas en train de réveiller les vieux démons d'un pouvoir monarchique avec l'affaiblissement de l'Etat républicain ? On a coutume de dire que l'appétit vient en mangeant », martèle Thiombiano(2016).

Cette intervention de Sa Majesté pour pacifier le pays a eu même des retentissements qui ont franchi les frontières du Burkina Faso.

En effet, le Centre Indépendant de Recherches et d'Initiatives pour le Dialogue(CIRID) a décerné, le prix Macky Sall pour le dialogue en Afrique, édition 2017, à Sa Majesté le Mogho Naaba Baongo. Selon Déo Hakizimana, président du centre : *« nous avons des énergies locales humaines capables d'assurer le dialogue qui demeure la meilleure arme de culture de paix en Afrique dont il faut impérativement exploiter et montrer l'expertise au monde »*¹². Pour lui, Sa Majesté le Mogho Naaba Baongo en est une parfaite illustration, vu son rôle qui a été très déterminant dans les dénouements de plusieurs crises au Burkina Faso. Ce bel exemple de cette capacité locale doit être connu et doit faire tache d'huile. La cérémonie de remise du prix s'est déroulée, le jeudi 21 décembre 2017, à Ouagadougou et fut le symbole du travail que mène Sa Majesté pour la paix au Burkina Faso à travers le dialogue. Selon le Larlé Naaba Tigré¹³, porte-parole du Mogho Naaba lors de la remise du trophée dira : *« le centre a envoyé un signal fort à tous les hommes épris de paix, de cohésion sociale et de progrès, à l'Afrique toute entière et à la communauté internationale (...) Recevoir une distinction honore, mais surtout encourage et stimule. Ce prix, nous le dédions avec fierté au peuple burkinabé. Nous le dédions à ce peuple courageux et travailleur, à ce peuple qui va à la modernité et au progrès sans jamais oublier sa culture et ses traditions»*.

Si au niveau central, il y a cette réalité de partage du pouvoir public, au niveau local en revanche, l'expérience se reproduit et est souvent bien ponctuée. Plusieurs maires des communes témoignent qu'ils ne peuvent pas prendre une décision sans consulter au préalable ces autorités citées plus haut. *« Souvent même, nous arrêtons avec certaines autorités influentes(chef surtout) l'ordre de jour des délibérations du conseil municipal avant même que les conseillers qui sont les*

¹² Déo HAKIZIMANA à sa sortie de l'audience avec le Président du Faso le jeudi 14 septembre de l'année 2017 à Ouagadougou

Jacques SAWADOGO, in <http://www.burkimbiam.com>, 21 **Decembre 2017**, PRIX MACKY SALL POUR LE DIALOGUE : le Moogho Naaba Baongho récompensé pour ses efforts en faveur de la paix,

votants ne prennent connaissance des points qui seront traités. Et ceci, gare au conseiller qui va s'y opposer, il ira s'expliquer chez le chef du village», avoue un maire d'une commune.

Aussi, certaines décisions prises par les maires peuvent les opposer au chef traditionnel et jeter soit un froid dans leurs relations de coopération soit provoquer le courroux de ce chef qui travaillerait à éjecter cet élu.

Dans une des communes de notre site d'étude, un maire a signé une décision pour déguerpir un occupant anarchique de la place publique. Le chef de cette commune rentre en colère contre l'élu parce que l'occupant est un membre de sa famille.

Cela témoigne que certains exécutifs locaux ne sont que des caisses de résonance de vœux et décisions des chefs et autres autorités locales.

Mais une telle influence peut-elle laisser indemne le jeune processus démocratique burkinabè ?

Il y a des cas illustratifs qui laissent entrevoir que ces autorités sont les vrais décideurs.

Un maire¹⁴ explique :

« Chez moi, afin de pouvoir fixer les taxes d'exploitations des espaces aménagés pour les cultures de contre-saison, nous avons mis le chef dans le coup et nous sommes allés même au palais pour voir accepter et acclamer les décisions ». Un autre maire¹⁵ explique : « Une fois, nous avons pris une décision sur les taxes à verser et les gens sont partis se plaindre chez le chef. Ils sont revenus avec d'autres propositions de la part du chef. Nous étions obligés de repartir voir ce dernier pour donner des explications détaillées et convaincantes ».

Aussi, les chefs s'ingèrent et font immixtion dans les décisions des maires. Une personne/ressource dépeint la situation qui prévaut dans la commune de Kelebo. Aussi bien dans les lotissements qu'au niveau de la taxation des tracteurs, les décisions sont bloquées par le chef en personne ; il a dit aux populations que la mairie veut s'accaparer de leurs terres.

¹⁴Entretien du 13 novembre 2017 au bureau de l'intéressé

¹⁵Entretien du 15 novembre 2017 au bureau de l'intéressé

Le maire de Boala¹⁶ a trouvé sa stratégie :

« Une fois élu, les chefs font confiance au maire mais il arrive que celui-ci s'approche du chef de façon clandestine pour voir sa position sur une éventuelle décision qui sera prise ou proposée au conseil municipal. Reconnaissons quand même que certaines de leurs prérogatives ont été réattribuées aux élus avec la communalisation intégrale. Par exemple, que ce soit la gestion de la divagation des animaux ou d'autres problèmes, les autorités coutumières consentent maintenant que c'est la mairie qui doit gérer. Or, c'était de leur ressort ».

4.

4. Les conséquences de telles implications des autorités coutumières et religieuses sur la réussite de la gouvernance locale

Cette partie répond aux exigences méthodologiques qui consacrent une partie pour une discussion des résultats. Les implications des autorités locales dans la vie des collectivités locales ne sont pas sans conséquences aussi positives que néfastes.

Lorsqu'il y a une bonne collaboration entre les deux(02) ordres de pouvoir, c'est la gestion locale qui gagne en collégialité et en renforcement populaire. : *« Nous gouvernons de façon moderne et ces autorités de façon traditionnelle. Nous sommes comme deux pouvoirs complémentaires »*, explique le maire de Nablingou¹⁷. Pour arriver à cette cohabitation heureuse, il faut établir une culture et des pratiques qui garantiront le renforcement de la cohésion et cultiveront la solidarité au sein de la population comme le disait le maire de Boala : *« Il faut savoir cultiver le respect mutuel avec ces responsables et leaders si tu veux être à l'aise »*.

Aussi, toujours au titre des conséquences positives, nous pouvons retenir qu'en tant que dépositaires de l'autorité locale et garants de la moralité, les avis de ces autorités sur les décisions qui engagent les citoyens des communautés sont nécessaires pour assurer leur bonne exécution. Nous insistons sur le concept « avis » qui est différent de ceux de « décisions » et d'« impositions ».

¹⁶ Entretien du 12 décembre 2017 à la mairie

¹⁷ Entretien du 17 décembre 2017 à la mairie

Enfin, comme ces autorités représentent et défendent l'intérêt général comme elles le prétendent, leur implication dans les décisions et actions garantit leur acceptation unanime par toutes les composantes de la société communale. Ils jouent leur rôle de modérateurs et leurs avis sont respectés comme le témoigne le maire de Sanbcé¹⁸: « Dans le conseil municipal, lors des sessions ouvertes au public, les autorités religieuses jouent très bien le rôle de modérateurs au niveau du point des divers. Elles font de très belles interventions qui tranchent les débats houleux ponctués de polémiques inutiles. Généralement, tout le monde respecte leurs observations et leurs prises de position».

Malheureusement, les conséquences négatives existent aussi dans cette implication des autorités coutumières et religieuses. En effet, une collusion trop prononcée entre les autorités traditionnelles, religieuses et les autorités locales est une menace pour la démocratie car elle annule la possibilité des choix raisonnés et libres des citoyens.

L'exploitation de la « redevabilité » des petits chefs auprès des grands et leur dépendance traditionnelle et celle des populations vis-à-vis d'eux (grands-chefs), l'usage de la peur et des intimidations sur les sujets électeurs pour faire imposer des candidats qui ne méritent pas ou pour dicter leur volonté en lois rendent l'influence et le lobbying des autorités coutumières et religieuses très nuisibles à la démocratie et à la gouvernance locale.

D'abord, cette implication des autorités traditionnelles et religieuses peut être semblable à un retour en force des élans monarchistes qui furent libéricides et ont consacré l'arbitraire dans la gestion de la chose publique. Ces modes de gouvernance semblent anachroniques car ils ne conduisent en aucun cas à l'épanouissement des peuples ni à la bonne et sincère participation populaire dans la gouvernance locale.

Enfin, lorsque les délibérations portent les empreintes et les bons vouloirs des autorités coutumières et religieuses, nous pouvons bien conclure que la gouvernance locale est remise en cause car les élus ne sont que des décideurs factices, ils ne sont que des exécutants des volontés des acteurs cachés. Or, si tel est le cas, le jeu démocratique est biaisé car les programmes de gouvernance ne peuvent être exécutés et la redevabilité des élus vis-à-vis de leurs électeurs ne peuvent se réaliser. Le jeu démocratique risque d'être un jeu de dupes où les vrais rôles sont dissipés dans des responsabilités fictives.

¹⁸ Entretien du 27 décembre 2017 à la mairie

Conclusion

Il ressort de notre étude que les autorités traditionnelles et religieuses exercent un lobbying auprès des populations pour assurer l'ascension politique de certains élus locaux. En contrepartie, ils pèsent sur les décisions et les actions dans les actes de gouvernance locale. Si ce poids se limitait à donner leurs avis sans décréter leurs prises en compte, on pouvait se réjouir d'une forme de démocratie participative secrétée par les garants et dépositaires des traditions qui sont légitimes et incontournables dans la vie des individus. Malheureusement, cette implication prend souvent la forme d'une imposition de décision arbitraire et partisane ou d'une contestation de l'application des règles de la gestion publique. Or, comme dit Ouédraogo (2011) :

« Les chefs traditionnels sont des repères sociaux et garants des valeurs humaines fondamentales. Ils constituent donc des références privilégiées aussi bien pour la société elle-même qui les reconnaît comme telles que pour les pouvoirs publics ».

Des réflexions plus poussées devraient être menées pour recadrer les limites des interventions de ces autorités dans les actions publiques pour garantir une réelle démocratie que les citoyens ont appelée de leurs vœux.

Références bibliographiques

- BERKATI Nesrine, *L'apport de la participation citoyenne dans la mise en place d'une bonne gouvernance locale : Cas de la commune de Bejaia*, Université Abderrahmane mira de bejaia, Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, mémoire de Master, 2017.
- HAKIZIMANA Déo, *Sortie d'audience avec le Président du Faso le jeudi 14 septembre de l'année à Ouagadougou*, 2017.
- SAWADOGO Jacques, *prix macky sall pour le dialogue : le moogho naaba baongho récompensé pour ses efforts en faveur de la paix*, in <http://www.burkimbia.com> du 21 Décembre. 2017,
- KINDO Bassiratou, *Bobo-Dioulasso : Nestor Bassière a rendu visite au chef Bobo mandarè* in Lefaso.net du 1er fevrier, 2016.
- MAUSS Marcel, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige Grands textes », 2007.
- MBACK Nach cité par GARBA Abdoul Azizou in : *Le « Tazarcé » et la chefferie traditionnelle : la complicité invisible*, CETRI du 10/12/09,2000.
- OUEDRAOGO Jean Baptiste, *Rôle et place de la chefferie traditionnelle dans la démocratie*, communications au Conseil Consultatif sur les Réformes Politiques, séance du 25 juin. 2011.
- SAWADOGO Tiga Cheick, *Le ministre de la culture, Tahirou Barry était chez le Mogho Naba*, in Lefaso.net du 30 janvier, 2016.
- TALBOT Damien, *La gouvernance locale, une forme de développement local et durable? Une illustration par les pays*», Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, mis en ligne le 29 avril 2006, consulté le 23 mars. 2006,
- THIOMBIANO Taladidia, *Rôle de la chefferie dans le processus démocratique au Burkina Faso* in lefaso.net du 10 mars, 2016.

- ZAOUAL Hassan, *Management situé et Développement local*, Paris, Collection Horizon PLURIEL, 2006.
- ZONGO Daouda, *Burkina/Andemtenga: La commission électorale porte plainte contre des populations* in <http://netafrique.net>, 29 mai. 2017,